

Association ET CETERA

ETC...
et cetera

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

18 Novembre 2017

Association ET CETERA
12 Rue Bayard
38490 Saint-André le Gaz

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit Novembre à 15h00, les membres de l'association, se sont réunis à la **Salle Vercors**, à **Saint-André-Le-Gaz**, sur convocation du conseil d'administration en date du **31 Octobre 2017**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Mr Gérard FRASSE-MATHON.

Le président note les présents, au nombre de 8 (huit), ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de 30 (trente), voir *Annexe 1 - Emargement*.

Le nombre total de voix est ainsi de **38** (trente-huit).

Le quorum étant atteint (règle des ½ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'assemblée générale peut avoir lieu.

Les pouvoirs sont distribués, 2 par personne comme stipulé par les statuts, soit 24 voix au total.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport d'activité 2016/2017
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2016/2017
- Perspectives 2017/2018
- Election du Conseil d'Administration
- Points divers
 - Prix des cours
 - Semaine Découverte du Tai Chi Chuan
 - Divers

Rapport d'activité 2016/2017

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2016/2017 (*voir Annexe 2 – Compte-Rendu d'activité*).

- Pour rappel, sur 39 adhérents, 3 sont des personnes morales, représentant 25 personnes aux FNI de l'AFIPaeim, 10 adolescents à l'IME Saint-Roch, et 10 jeunes à l'IME Domaine de Saint-Clair, soit un nombre total de bénéficiaires 81 personnes.

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2016/2017

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique, et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément). Voir *Annexe 3 - Bilan Financier* et *Annexe 4 - Bilan Plan Comptable*.

La trésorière présente le rapport financier, qui montre un résultat négatif de **-1893.05€**

Le déficit n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion mais le reflet de la volonté d'investir dans deux domaines grâce à l'utilisation des réserves que l'association s'était créée au fil des exercices précédents.

Ces deux domaines sont :

- Une participation financière dans certains projets, tels que la Fête du Tai Chi et le Projet Itinérance
- La participation de l'association dans les formations des prestataires

Malgré ce déficit, l'association dispose encore de liquidités, puisque nous avons commencé l'exercice avec en compte 8373.64€ et que nous la finissons avec 6480.59€

Comme chaque année, la différence entre le montant des licences encaissé et celui payé à la FFAEMC correspond aux 2 licences « obligatoires » du Président et Trésorier, payées par l'Association.

Approbation des comptes

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (24).

Perspectives 2017/2018

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le document relatif aux perspectives 2017/2018 (voir *Annexe 5 – Perspectives 2017-2018*) couvrant les projets finalisés, ceux en cours de finalisation, ainsi que les idées de projets débattues lors du dernier Conseil d'Administration.

Election du Conseil d'administration

Le Président rappelle que le CA est composé de 10 membres au maximum, élus pour une durée de 3 ans, certains ayant été renouvelés lors de l'exercice précédent. Certains membres étant démissionnaires, il est nécessaire de procéder à une élection.

Les candidats sont :

Mr Gérard FRASSE-MATHON
Mlle Sabrina LETELLIER
Mme Christelle NIEDZIELA
Mme Françoise FRASSE-MATHON
Mme Monique RECOURA
Mme Véronique SANGLIER
Mme Laetitia GALLIEN

Le Président suggère de ne faire qu'un seul vote, sur l'ensemble de la liste, proposition acceptée par tous les présents.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Les sept membres sont donc élus et participeront aux prochaines réunions du Conseil d'Administration, dont une sera planifiée en Janvier 2018.

Points divers

- **Prix des cours**

Françoise Frasse-Mathon expose certaines questions relatives aux tarifs des cours, tels que pour les enfants ou les femmes enceintes.

Si à priori, il n'y a pas de raison d'appliquer un tarif enfant, le cas des femmes enceintes est différent, non pas en terme de tarifs mais en terme de durée de saison, car elles ne sont pas forcément en capacité de venir l'année complète, d'où une inscription au trimestre.

Il a été proposé et accepté que le prix des cours, actuellement de 200€ pour la saison complète, reste inchangé pour les enfants et les femmes enceintes. Par contre le paiement au mois sera mis en place.

- **Semaine Découverte du Tai Chi Chuan, du 4 au 9 juin 2018**

L'idée pour l'année prochaine est que la semaine du TCC, qui se tient à Saint-Clair de La Tour, se déroule sur la semaine du 4 au 8 juin de 17h30 à 18h30 et soit prolongée le samedi après-midi 9 juin de 14h à 17h au gymnase de St André le Gaz.

Cette extension au samedi fait suite à la demande des FNI de l'AFIPH dont l'objectif est l'inclusion de leurs résidents dans le monde ordinaire.

Cette après-midi sera ouverte à tous les publics. La participation de bénévoles de l'association sera demandée afin de garantir un accueil et une pratique de qualité pour tous. Cet événement remplacera La Fête du Tai Chi réservée pour les résidents des FNI.

- **Bibliothèque**

Christelle Niedziela fait la proposition que l'association investisse dans l'achat de livres en lien avec la pratique du Tai Chi Chuan afin de pouvoir les prêter aux adhérents qui d'une part ne peuvent pas toujours acheter des livres parfois chers, ni trouver certaines éditions qui n'existent plus.

L'idée est retenue sur le principe et sera discutée en Conseil d'Administration.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire de séance

